

MA RÉPONSE APPEL À CANDIDATURE

Les conditions:

☑ J'ai plus de 18 ans

☑ Je souhaite m'engager dans la durée

Je ne détiens pas de mandat d'élu local

Je suis disponible et volontaire pour contribuer aux travaux

J'habite le territoire ARCHE Agglo pour le collège « citoyens » uniquement

Nom	Prénom
Adresse postale	
Code postal Ville	
Adresse mail	@
Téléphone fixe	Téléphone portable
Genre 🗆 Femme 🗆 Homme	
Âge 🗆 18-25 🗆 26-40 🗆	41-60 🛮 61-75 🔻 > 75
Quels sont les sujets qui vous inté (habitat, déplacements, environnement, déve	eressent en particulier ? Ploppement économique, sport, culture, autre)
Avez-vous une expertise particulie	ère sur un domaine d'activités ? Si oui laquelle ?



Réponse en ligne via le formulaire disponible sur www.archeagglo.fr/conseil-developpement



Réponse par courrier en remplissant le formulaire ci-dessus. À renvoyer à l'adresse : ARCHE Agglo 3 rue des Condamines - CS 9602 - 07300 Mauves



APPEL À CANDIDATURE

Jusqu'au 30 mars 2023



Je deviens Tinke onseil de développement conseil de développement



Infos et renseignements

www.archeagglo.fr/conseil-developpement conseildeveloppement@archeagglo.fr

Qu'est-ce qu'un conseil de développement?

UNE INSTANCE DE DÉMOCRATIE INDÉPENDANTE ET NEUTRE

Toute collectivité de plus de 50 000 habitants est tenue par loi de mettre en place un Conseil de développement. C'est une instance composée de citoyennes et de citoyens qui remplit une mission consultative auprès des élus. C'est un lieu de concertation, de participation et de dialogue territorial entre des personnes bénévoles, sans mandat politique. Elles expriment leurs idées, les mettent en débat et imaginent des projets au profit du territoire et de ses habitants.

collège

CITOYEN

Habitants du territoire qui souhaitent s'investir afin de disposer de la meilleure représentativité possible.



50 personnes réparties en 4 collèges



collège PRIVÉ

Représentants de sociétés ou entreprises issus du monde économique et social; chambres consulaires, entreprises, organisations professionnelles, commerçants, artisans, professions libérales...



collège

ASSOCIATION ET SYNDICAT

Représentants ou membres d'une association ou d'un syndicat installés sur le territoire ayant un intérêt local, œuvrant dans divers milieux : sport, culture, action sociale, habitat, transports, environnement...



collège

Institution

Représentants des établissements publics et institutionnels de l'Agglomération et des territoires alentours.

Ces personnes ont été désignées par les élus ARCHE Agglo.



APPEL À CANDIDATURE

pour les collèges CITOYEN, PRIVÉ, ASSOCIATION ET SYNDICAT

Usagers, membres d'associations, étudiants, actifs ou retraités, vous tous et toutes qui vivez au quotidien sur le territoire ARCHE Agglo, investissez-vous dans le Conseil de Développement!

Un comité de sélection sera en charge d'étudier les candidatures. Des critères visent à garantir la meilleure représentativité possible : parité, équilibre des bassins de vie et tranches d'âge notamment.

Je suis retenu, je m'engage

QUEL EST MON RÔLE AU SEIN DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT?

- Je m'investis à donner du temps bénévolement pour mon territoire sur la durée
- Je m'engage à raison d'1 à 2 réunions minimum par mois (en soirée ou en journée en fonction des disponibilités de chacun)
- Je participe à des groupes de travail thématiques pour enrichir les réflexions et les projets de la collectivité
- Je travaille sur les thématiques déjà identifiées: économie/emploi, nature agriculture environnement, santé social, mobilités, culture..

FÉVRIER 2023 Appel à candidatures jusqu'au 30 mars 2023

MI MARS **Réunion d'information**

AVRIL 2023

Validation des
candidatures

FIN AVRIL 2023
Intégration des
nouveaux membres

Toutes les infos sur

www.archeagglo.fr/conseil-developpement